



NIVEAUX et CORRESPONDANCES EQUIVALENCES PASSERELLES et SUITE DE PARCOURS

1. Le régime des correspondances de niveaux

Si l'on choisit une formation dans la perspective d'un emploi, il est également nécessaire de situer cette formation dans l'ensemble des certifications, afin de mieux maîtriser son itinéraire professionnel.

| Niveau | Formations et diplômes | Diplôme Jeunesse et Sports | Fonctions correspondantes | Diplômes d'autres ministères ou organismes de tutelle* |
|--------|---|--|--|--|
| 7 | formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise (Bac +5) | - | <ul style="list-style-type: none"> Expertise et recherche Entraîneur de très haut niveau | <ul style="list-style-type: none"> - Master Politiques Enfance Jeunesse - Master Professionnel Ingénierie de l'Animation Territoriale [Université] |
| 6 | formation de niveau égal à celui de la licence ou de la maîtrise (Bac +3 ou +4) | Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESjeps) | <ul style="list-style-type: none"> Entraîneur de haut niveau Cadre formateur Directeur de projets et/ou de structures | - Licence pro intervention sociale spécialité animation professionnelle [Université] |
| 5 | formation de niveau de brevet de technicien supérieur (DUT) ou DEUG (Bac +2) | Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEjeps) | <ul style="list-style-type: none"> Coordinateur de projet(s) Cadre de l'animation | <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme Universitaire de Technologie option Carrières Sociales (DUT) [Université] - BTSA Développement, animation des territoires ruraux (DATR) [Agriculture] |
| 4 | formation de niveau baccalauréat | Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPjeps) | <ul style="list-style-type: none"> Animateur socioculturel Educateur sportif | <ul style="list-style-type: none"> - Bac pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) [Agriculture] - Bac pro Animation - enfance et personnes âgées (AEPa) [Éducation nationale] |
| 3 | formation de niveau de Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) | Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPjeps) | Animateur polyvalent | - |
| | titre professionnel certifié par la branche professionnelle des métiers de l'animation | Certificat de Qualification Professionnelle animateur périscolaire (CQP) | Animateur périscolaire | - |

* La correspondance ne donne pas une équivalence de droit sur le diplôme. Exemple le BTSa DATR octroie à son titulaire les UC3 et 4 du DEjeps mention Développement de projets, territoires et réseaux.

Pour accéder à la totalité des textes réglementaires de chaque diplôme, rendez-vous sur : sports.gouv.fr



NIVEAUX et CORRESPONDANCES EQUIVALENCES PASSERELLES et SUITE DE PARCOURS

2. Le principe des équivalences

Les diplômes d'Etat (CPjeps, BPjeps, DEjeps et DESjeps) et le titre de branche (CQP) sont organisés en unités capitalisables (UC) ou "blocs de compétences". Chacun de ces blocs ;

1. peut être validé séparément en vue d'une certification partielle dans le cadre d'un parcours individualisé de formation ;
2. dans un même niveau, en fonction de la réglementation, peut octroyer une équivalence sur un bloc de compétence ou unité capitalisable.

| Mention du diplôme | | CQP | CPjeps | BPjeps | DEjeps | DESjeps |
|--------------------|--|------------|--------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | | | toutes spécialités | toutes spécialités | toutes spécialités |
| | | | | toutes mentions | toutes mentions | toutes mentions |
| CQP | Animateur périscolaire | | | | | |
| CPjeps | Animateur d'activités et de vie quotidienne | UC2 et UC4 | | | | |
| BPjeps | Animation sociale | | | UC1 et UC2 | | |
| | Animation culturelle | | | UC1 et UC2 | | |
| | Loisirs tous publics | UC4 | UC4 | UC1 et UC2 | | |
| DEjeps | Animation sociale | | | | UC1 et UC2 | |
| | Développement de projets, territoires et réseaux | | | | UC1 et UC2 | |
| DESjeps | Direction de structure et de projet | | | | | UC1 et UC2 |

Pour accéder à la totalité des textes réglementaires de chaque diplôme, rendez-vous sur : sports.gouv.fr

3. Les poursuites de parcours et passerelles

Ce double système de correspondance et d'équivalence permet les poursuites de parcours :

- Intra filière : la plupart du temps vers un niveau supérieur.
- Inter filière ("passerelle") : en fonction, d'obtenir un allègement de parcours pour intégrer une certification d'un autre Ministère (Cohésion sociale et solidarités ; Enseignement supérieur ; etc.).

Le service formation professionnelle de l'Ufcv est à votre écoute afin d'étudier votre parcours et le chemin que vous voulez faire prendre à votre carrière.

Retrouvez nos délégations régionales sur : formation-professionnelle.ufcv.fr